



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS AUX MEMBRES DE LA COMMISSION PONTIFICALE BIBLIQUE

*Salle des Papes
Vendredi 12 avril 2013*

*Éminence,
vénérés frères,
chers membres de la Commission pontificale biblique,*

Je suis heureux de vous accueillir au terme de votre assemblée plénière annuelle. Je remercie le président, Mgr Gerhard Ludwig Müller, de son adresse de salut et de la présentation concise du thème qui a été l'objet d'une réflexion attentive au cours de vos travaux. Vous vous êtes réunis à nouveau pour approfondir un sujet très important : l'inspiration et la vérité de la Bible. Il s'agit d'un thème qui concerne non seulement le simple croyant, mais l'Église tout entière, car la vie et la mission de l'Église se fondent sur la Parole de Dieu, qui est l'âme de la théologie et, en même temps, l'inspiratrice de toute l'existence chrétienne.

Comme nous le savons, les Saintes Écritures sont le témoignage sous forme écrite de la Parole divine, le mémorial canonique qui atteste de l'événement de la Révélation. La Parole de Dieu, par conséquent, précède et dépasse la Bible. C'est pour cette raison que notre foi n'a pas pour centre uniquement un livre, mais une histoire de salut et surtout une Personne, Jésus Christ, Parole de Dieu faite chair. C'est précisément parce que l'horizon de la Parole divine embrasse et s'étend au-delà de l'Écriture, que pour la comprendre correctement, la présence constante de l'Esprit Saint est nécessaire, qui « introduira dans la vérité tout entière » (Jn 16, 13). Il faut s'inscrire dans le courant de la grande Tradition qui, sous l'assistance de l'Esprit Saint et sous la conduite du Magistère, a reconnu les écrits canoniques comme Parole adressée par Dieu à son peuple et ne jamais cesser de les méditer et d'en découvrir les richesses inépuisables. Le Concile Vatican II l'a réaffirmé avec une grande clarté dans la Constitution dogmatique *Dei Verbum* : « Tout ce qui concerne la manière d'interpréter l'Écriture est finalement soumis au jugement de l'Église, qui

exerce le ministère et le mandat divinement reçus de garder la Parole de Dieu et de l'interpréter » (n. 12).

Comme nous le rappelle encore la Constitution conciliaire que nous avons mentionnée, il existe un lien inséparable entre Écriture Sainte et Tradition, car toutes deux proviennent d'une même source : « La sainte Tradition et la Sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux, jaillissant de la même source divine, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à une même fin. En effet, la Sainte Écriture est la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit; quant à la sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité : il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect » (*ibid.*, n. 9).

Il s'ensuit donc que l'exégète doit être attentif à percevoir la Parole de Dieu présente dans les textes bibliques en l'inscrivant à l'intérieur de la foi de l'Église elle-même. L'interprétation des Saintes Écritures ne peut être seulement un travail scientifique individuel, mais doit être toujours confronté, inscrit et authentifié par la tradition vivante de l'Église. Cette norme est décisive pour préciser le rapport correct et réciproque entre l'exégèse et le Magistère de l'Église. Les textes inspirés par Dieu ont été confiés à la communauté des croyants, à l'Église du Christ, pour alimenter la foi et guider la vie de charité. Le respect de cette nature profonde des Écritures conditionne la validité et l'efficacité mêmes de l'herméneutique biblique. Cela comporte l'insuffisance de toute interprétation subjective ou simplement limitée à une analyse incapable d'accueillir en soi ce sens global qui, au cours des siècles, a constitué la Tradition de tout le peuple de Dieu, qui « *in credendo falli nequit* » (Conc. œcum. Vat. ii, Const. dogm. Lumen gentium, n. 12).

Chers frères, je souhaite conclure mon intervention en vous exprimant à tous mes remerciements et en vous encourageant dans votre précieux travail. Que le Seigneur Jésus Christ, Verbe de Dieu incarné et divin Maître qui a ouvert l'esprit et le cœur de ses disciples à l'intelligence des Écritures (cf. *Lc 24, 45*) guide et soutienne toujours votre activité. Que la Vierge Marie, modèle de docilité et d'obéissance à la Parole de Dieu, vous enseigne à accueillir pleinement la richesse inépuisable de l'Écriture Sainte non seulement à travers la recherche intellectuelle, mais dans la prière et dans toute votre vie de croyants, surtout en cette Année de la foi, afin que votre travail contribue à faire resplendir la lumière de l'Écriture Sainte dans le cœur des fidèles. Et en vous souhaitant une fructueuse poursuite de votre activité, j'invoque sur vous la lumière de l'Esprit Saint et je vous donne à tous ma bénédiction.
